



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD
MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS**

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue le 23 mars 2015 à 16 heures au lieu ordinaire des réunions du Conseil et à laquelle étaient présents : Madame Claudine Roussel, Monsieur Carol Tremblay, Monsieur Denis Morin et Madame Marie-Lise Poitras tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers maire.

Sont absentes :

Mesdames Claudette Roussel
Line Boulianne

Madame Andrée Lessard, secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim, assiste également à cette séance.

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la séance : présences
Lecture de l'avis de convocation
- 1.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 2.0 Invitation 21^e souper bénéfice C.G.R.S.E.
 - 3.0 Négociation territoriale autochtones
 - 4.0 Addenda à l'entente intercommunautaire relativement à la fourniture de service d'eau potable
 - 5.0 Période de questions portant uniquement sur les points à l'ordre du jour
 - 6.0 Clôture de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est faite à 16H05 par Monsieur André Desrosiers, maire. Il constate que le quorum est respecté.

Il fait la lecture de l'avis de convocation et de l'ordre du jour. Il constate que tous les membres du Conseil ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la Loi.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

N° 15-03-098

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et remis à tous les membres présents;

QUE tous les membres reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation et l'ordre du jour dans les délais prescrits par la Loi.

N° 15-03-099

AUTORISATION DE DÉPENSE/ INVITATION CGRSE - 21^E SOUPER BÉNÉFICE DE LA RIVIÈRE DES ESCOUMINS

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise la dépense du maire, des membres du conseil et la directrice générale par intérim, afin qu'ils puissent assister au 21^e souper-bénéfice de la Corporation de Gestion de la Rivière à Saumons des Escoumins, lequel se tiendra à la salle du Centre multifonctionnel, le 18 avril prochain sous le thème « la pitoune. »

NÉGOCIATION TERRITORIALE AUTOCHTONES

Ce sujet est reporté à la séance régulière du 20 avril 2015.

N° 15-03-100

ADDENDA À L'ENTENTE INTERCOMMUNAUTAIRE RELATIVEMENT À LA FOURNITURE DE SERVICE D'EAU POTABLE

ATTENDU QUE la Municipalité des Escoumins et le Conseil de la Première Nation des Innus Essipit ont signé, le 3 juillet 2014, une entente intercommunautaire relativement à la fourniture d'un service d'eau potable;

ATTENDU QUE ladite entente stipule à l'article 3.3 qu'advenant des travaux de mise aux normes au système intercommunautaire de fourniture de service d'eau potable, incluant les travaux connexes, les parties à la présente travailleront conjointement à l'élaboration, l'organisation, la réalisation et au financement des travaux de mise aux normes;

ATTENDU QUE ladite entente stipule également qu'il y a lieu de déterminer les modalités d'exécution et de répartition des coûts de ces travaux entre les deux communautés, lesquelles feront l'objet d'une entente particulière qui pourra être sous la forme d'un addenda à l'entente;

ATTENDU QUE les deux parties désirent consolider et confirmer leur intention de mettre en œuvre conjointement le projet de mise aux normes des installations à compter de la signature du présent addenda jusqu'à la mise en opération des nouvelles installations;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Carol Tremblay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise le maire Monsieur André Desrosiers et la directrice générale par intérim Madame Andrée Lessard à signer l'addenda à l'entente intercommunautaire relativement à la fourniture de service d'eau potable.

N° 15-03-101

CLÔTURE DE LA SEANCE

À 16h10 l'ordre du jour étant épuisé :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE LEVER la présente séance.

Présence des citoyens : **0**

Formules Municipales No 4614-A-MST



**André Desrosiers,
Maire**



**Andrée Lessard,
Directrice générale et secrétaire-trésorière
par intérim**

Je, André Desrosiers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.